



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 24 mars 2005

Groupe enseignement général

CEN
MILLIOT Michel
groupe B5

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 3 / La construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance

L'Union européenne s'est patiemment construite pour approcher de l'objectif initial de ses créateurs, c'est-à-dire la création d'une véritable entité politique qui puisse jouer un rôle dans le monde. Mais l'impuissance et la division de l'Europe dans des crises comme celle de l'Irak en 2003, ainsi que l'élargissement à 25 pays qui a eu lieu en 2004, sans que soit résolu au préalable la réforme des institutions de l'Union, amène à s'interroger sur les capacités de l'Union européenne à devenir une véritable puissance mondiale comme elle peut légitimement l'ambitionner.

A. L'Europe a les moyens de devenir une grande puissance

Qu'il s'agisse de la superficie, du nombre d'habitants, du PIB global et par tête, du niveau de formation de ses habitants, l'Europe est capable de devenir une grande puissance. En outre, elle a prouvé que, quand elle le voulait, elle était capable de mettre en œuvre non seulement des politiques communes, mais aussi une monnaie unique qui constitue désormais avec le dollar la monnaie une devise de référence au niveau mondial. Il ne fait donc aucun doute que l'Europe aurait pu depuis longtemps se donner les moyens de devenir une vraie puissance mondiale, au même titre que les Etats Unis et ce dans tous les domaines (politique, diplomatique, économique, financier, scientifique, artistique ...).

B. Mais l'Europe hésite à le faire

1) Dans le domaine de la défense et de la recherche

Lorsque qu'en 2001 le terrorisme est devenu un danger majeur pour tous, les Etats Unis ont publié un document intitulé "La stratégie de sécurité nationale des Etats Unis", qui définit ce qu'est la doctrine en la matière. Mais l'Union européenne n'a jamais pu publier un tel document car elle n'a encore aucune stratégie commune dans la lutte contre le terrorisme. Chaque pays de l'Union européenne considère que sa sécurité est son affaire et non celle de l'Union européenne. De fait l'Union européenne n'a jamais clairement

exprimé ce qu'elle voulait faire. Si les promoteurs initiaux comme Jean Monnet et Robert Schumann savaient ce qu'ils voulaient, c'est à dire construire une véritable entité politique qui puisse faire entendre sa voix dans les affaires du monde, au même titre que les Etats Unis, cette volonté s'est progressivement délitée.

Aujourd'hui, les progrès réalisés vers une défense européenne sont certains mais insuffisants. La guerre du Kosovo a poussé l'Union européenne à constituer une force de réaction rapide, destinée à intervenir en Europe à la place ou aux côtés des Etats Unis, mais cette force est en réalité très faible, d'autant plus qu'elle ne réunit pas tous les pays de l'Union européenne. Il existe également une volonté de faire en sorte que les entreprises européennes d'armement soient véritablement européennes, afin que l'Europe dispose, par exemple, d'un avion de transport militaire (l'A 400 M), mais les projets ne rassemblent que quelques pays européens, les autres préférant s'abstenir ou alors acheter américain. De toute façon, l'effort militaire des pays européens, mis bout à bout, ne représente que moins de la moitié de l'effort militaire américain, et l'écart se creuse tous les ans.

L'insuffisance de l'effort militaire s'accompagne d'une insuffisance de l'effort de recherche. Chaque année, les Etats Unis dépensent en recherche-développement 2,70% de leur PIB contre 1,90% pour l'Union européenne. D'année en année, le fossé se creuse entre la compétitivité de l'économie des Etats Unis et celle de l'Europe.

2) Dans le domaine de la politique étrangère

L'Union européenne a mis en œuvre une politique extérieure et de sécurité commune, et elle a nommé un "Monsieur PESC" (Xavier Solana) qui incarne et met en œuvre cette politique commune ; mais les diverses crises démontrent amplement que cette politique commune n'existe pas toujours.

Le meilleur exemple est celui de la guerre contre le terrorisme et l'attitude à l'égard de l'Irak : au lendemain du 11 septembre 2001, tous les dirigeants européens se sont rendus l'un après l'autre à Washington, sans aucune volonté de coordination au niveau de l'Union européenne, et il a été particulièrement évident que, face à l'Irak, les positions de la France, de l'Allemagne et de la Grande Bretagne n'ont rien eu de commun, alors que les opinions publiques étaient bien plus proches dans leurs appréciations.

Les deux domaines principaux de la politique extérieure (sécurité et diplomatie) échappent donc quasi complètement à l'Union européenne. La Constitution prévoit néanmoins de renforcer ces deux volets.

3) Les risques d'aggravation de la situation

L'élargissement de l'Union porte en germe un affaiblissement supplémentaire de l'Europe. Le traité de Nice hier a tiré les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne en mettant en place une nouvelle répartition des sièges et des voix à l'intérieur de la Commission, du Parlement européen et du Conseil des ministres ; mais il est clair que cette nouvelle répartition rend difficile la prise de décision à l'intérieur de ces instances, d'autant plus que certaines décisions du Conseil continuent à requérir l'unanimité. La prise de décision sera toujours difficile à 25 ou à 27 et le risque de blocage existe réellement, surtout en matière de défense ou de diplomatie. C'est d'ailleurs ce que veulent peut-être certains membres de l'Union qui se contenteraient bien d'une zone de libre échange où le marché jouerait un plus grand rôle que le pouvoir politique.

Conscients de ce risque de blocage, les dirigeants de l'Union ont acceptés une Constitution, qu'il reste à ratifier à 25 avant de pouvoir être appliquée, qui tente de remédier à cette situation et de refonder l'Union pour lui permettre à la fois de repréciser ses objectifs et de lui donner les moyens d'y parvenir.

C. Que veulent les Européens ?

1) La définition de l'Europe et de ses ambitions

50 ans après la signature du Traité de Rome ; l'Union européenne n'a pas défini jusqu'où l'Europe a vocation à s'étendre. Si la définition est géographique, que dire de la candidature de la Turquie, du Maroc, d'Israël ou de la Russie d'Asie ? Si elle est civilisationnelle, l'Europe se définit-elle par des critères qualitatifs de type démocratique par exemple, avec des critères comme la peine de mort ? Dans ce cas, en l'absence de tout critère géographique, on voit mal ce qui pourrait empêcher n'importe quel pays

démocratique de n'importe quelle région du monde d'adhérer à l'Union européenne. Au vu des débats sur l'élargissement à la Turquie, il est donc clair que c'est aux Européens de répondre à cette question en définissant un certain nombre de critères d'adhésion, géographiques et qualitatifs, pour faire en sorte que les demandes d'adhésion à l'Union européenne ne soient pas traitées uniquement selon des critères d'opportunité conjoncturelle.

Deux orientations fondamentalement différentes sont possibles : d'une part l'Europe puissance, voulue par une partie des Français et par une minorité d'Européens, et d'autre part une zone de libre échange dénuée de toute ambition de puissance et se contentant d'un minimum de règles communes ; entre les deux, les peuples européens n'ont jamais été appelés à trancher, et ce sont donc les dirigeants des différents Etats qui décident de l'orientation de l'Union : le résultat est un équilibre relatif entre la Commission européenne d'une part, qui voudrait bien aller vers l'Europe puissance, ou du moins vers des politiques communes beaucoup plus contraignantes pour les Etats, et les responsables des Etats d'autre part, qui ne veulent surtout pas transférer une part trop importante de leur souveraineté.

Il semble que l'Europe soit donc tentée par des théories qui ne sont pas avancées ouvertement, mais qui peuvent se résumer de la façon suivante : l'ambition de l'Europe et son rôle principal seraient de conforter le droit international face aux tentations des uns et des autres, aux côtés de l'ONU et des organismes internationaux chargés de faire avancer le droit, la justice et la paix ; voilà qui est très généreux, mais qui a évidemment pour conséquence de confirmer l'hyperpuissance américaine.

2 - Comment faire exister néanmoins l'Europe ?

La Constitution qui est soumise à ratification se compose de trois types d'éléments :

D'une part une déclaration des grands principes (liberté, justice, laïcité etc) qui sont ceux de l'Union, mis en préambule de la constitution européenne.

D'autre part, la Constitution définit les compétences respectives de l'Union, des Etats et des collectivités décentralisées, pour aller dans le sens de ce que Jacques Delors appelait la subsidiarité.

Enfin, comme toute constitution, la Constitution européenne définit plus précisément qu'auparavant les règles de fonctionnement des instances constitutives de l'Union (les rapports Etats/Commission/Parlement en particulier).

CONCLUSION

Tout indique que l'Europe puissance, si jamais elle se construit, est encore loin d'être une réalité tangible. La ratification de la Constitution constitue un préalable à l'évolution vers une Europe puissance, sans en constituer une garantie. Dans ce cadre, et eu égard à l'élargissement continu de l'Union, le pouvoir des Etats, pris isolément s'affaiblira. La conséquence sera que la France devra batailler d'autant plus pour défendre certaines politiques pas toujours comprises par d'autres membres, comme les problèmes militaires, la politique agricole commune et l'exception culturelle. L'abandon progressif du vote à l'unanimité qui est programmé n'assure pas que l'Europe puissance s'imposera, car la plus grande partie de nos partenaires ne veut pas prendre les moyens, en particulier militaires, qui fonderaient l'Europe puissance. Si l'Europe est une grande réussite en matière de « soft power » (la construction européenne a eu le mérite d'asseoir la paix à l'intérieur de l'Union, qui englobe actuellement 25 pays, c'est à dire environ 500 millions d'habitants), force est de constater que les Américains représentent désormais 50% des forces militaires mondiales.

Il existe bien une autre possibilité, consacrée par le Traité de Nice, d'avancer quand même vers l'Europe puissance, en utilisant ce qu'on appelle les coopérations renforcées, c'est à dire la possibilité d'avancer en constituant une "avant-garde" limitée à quelques pays. C'est là que réside sans doute la seule possibilité pour un groupe de pays de forcer l'inertie de l'Union. En attendant qu'un groupe de pays pionniers ne décide de s'unir sur un tel projet politique, la construction européenne n'évolue pas sensiblement vers une Europe puissance.